



Agir pour un aménagement durable et sain

Pourquoi agir?

La planification urbaine, la conception ou l'aménagement des espaces publics, les politiques de déplacements et de l'habitat, les infrastructures et équipements urbains influent sur la capacité à favoriser l'activité physique, la mobilité active, l'accès à un logement de qualité, la protection des ressources et des milieux (eau, air, sols...), la réduction des nuisances sonores, la consommation du foncier... **Un urbanisme favorable à la santé met les objectifs d'amélioration de la qualité de vie pour tous au centre du processus de prise de décision. L'aménagement c'est aussi agir sur la santé physique et mentale des usagers des espaces publics.**

Objectifs opérationnels

- › Inscrire la santé et le développement durable comme finalités de l'aménagement.
- › Intégrer et estimer les effets potentiels d'un aménagement sur la santé d'une population.
- › Prendre en compte les facteurs de fonctionnalité, de continuité, d'esthétique, de sécurité et de potentiel piétonnier d'un aménagement.
- › Favoriser la participation citoyenne à l'aménagement durable et sain.
- › Favoriser la mixité sociale et générationnelle.

Cadres et leviers à disposition pour agir

COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ

Aménagement-urbanisme	Santé
Transport-mobilité	Espaces verts et naturels
Protection de l'environnement et du cadre de vie	Habitat-Bâtiment
Politique de la ville	

Réglementation

- Schémas, documents d'urbanisme et de planification : SRADET, SCOT, PLU, PLUi*, PDU (Plan de déplacements urbains obligatoire si l'autorité organisatrice de mobilité appartient à une agglomération de plus de 100 000 habitants).
- Évaluation environnementale (EE) des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement (EIE) afin de réduire leurs impacts.
- Programme National de Rénovation urbaine.

Outils

- Évaluation d'Impact en Santé (EIS).
- Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » : référentiel et grille d'analyse des projets d'aménagement et documents d'urbanisme pour promouvoir un urbanisme favorable à la santé (voir dans les ressources).
- Contrat Local de Santé (CLS).
- Approche environnementale de l'urbanisme 2 (Ademe).
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- Plan global/local de déplacement, plan de mobilité rurale, schéma local des déplacements, schéma directeur des modes actifs.
- Outils d'éducation à l'environnement et au développement durable, à la Promotion de la santé.

Label, charte...

- Démarche Écoquartier

➔ Quelques pistes d'actions

- J'intègre les **enjeux de santé dans les documents de planification** (PLUi, SCOT...).
- Je limite l'étalement urbain et la consommation d'espace.
- J'informe, sensibilise et forme les services de la collectivité à la notion d'**urbanisme favorable à la santé**.
- J'installe des équipements ou **infrastructures adaptés et accessibles à tous** qui favorisent l'activité physique (vélo, marche...) et incitent à une alimentation saine.
- J'aménage des espaces urbains de qualité agréables, sécurisés, qui réduisent les sources de pollution, favorisent la nature en ville et le respect du paysage, le bien-être des habitants, la cohésion sociale.
- J'aménage des espaces urbains adaptés aux événements climatiques extrêmes prenant en compte l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, la préservation et restauration des continuités écologiques.
- Je **favorise la mixité sociale**, générationnelle, fonctionnelle (commerces, loisirs, travail, habitat...).
- Je développe **l'agriculture urbaine** qui peut prendre différentes formes : serres urbaines, potagers sur les toits, utilisation d'espaces intra-urbains, jardins collectifs (partagés, familiaux...). Outre les enjeux nutritionnels, l'agriculture urbaine agit pour le bien-être physique, mental et social.
- Je facilite l'installation de **commerces alimentaires localisés** près des habitations et offrant des aliments sains et de juste prix.
- Je favorise la participation au processus démocratique.

Attention particulière à porter sur les seniors

J'envisage, dès la conception du projet d'aménagement, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, un temps d'accès faible aux services, la présence de services et d'équipements en rapport avec leurs besoins.

Points de vigilance

7 points clés pour un urbanisme favorable à la santé

- 1 Réduire les polluants, nuisances et autres agents délétères (émissions et expositions).
- 2 Promouvoir des comportements favorables à la santé des individus (activité physique et alimentation).
- 3 Contribuer à changer l'environnement social pour favoriser la cohésion sociale et le bien-être des habitants (espaces publics).
- 4 Corriger les inégalités de santé entre les différents groupes socio-économiques et personnes vulnérables à l'échelle d'un territoire (éviter le cumul d'expositions à des facteurs de risques, encourager l'exposition à des facteurs de protection).
- 5 Soulever et gérer, autant que possible, les antagonismes et les synergies entre les différentes politiques publiques (environnementales, espaces verts, déplacements, habitat...).
- 6 Mettre en place des stratégies favorisant l'intersectorialité et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, y compris les citoyens.
- 7 Penser un projet adaptable qui tienne compte de l'évolution des modes de vie, des comportements et le changement climatique.

(Source: Roué-Le Gall, 2014)

Pour s'engager concrètement

Partenaires techniques et financiers à mobiliser

- **Ademe**
<https://normandie.ademe.fr>
- **Agence normande de la biodiversité et du développement durable**
<https://www.anbdd.fr>
- **Agence nationale de l'habitat**
<https://www.anah.fr>
- **Agence nationale pour la rénovation urbaine**
<https://www.anru.fr>
- **Agences d'urbanisme**
- **Atmo Normandie**
<http://www.atmonormandie.fr>
- **Cerema**
<https://www.cerema.fr>
- **Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)**
- **Directions départementales des territoires (et de la mer)**
- **Dreal Normandie**
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>
- **Promotion Santé Normandie**
<https://www.promotion-sante-normandie.org>
- **Région Normandie**
<https://www.normandie.fr>
- **Réseau Villes Santé OMS**
<http://www.villes-sante.com>

Pensez à évaluer vos actions

Quelques propositions d'indicateurs de suivi

- Part des espaces publics dédiés aux modes actifs (%).
- M² d'espaces verts par habitant (12 m²/hab. selon l'OMS).
- Nombre de services en fonction de la taille de la population.
- % du type de logement par taille, par niveaux d'étage, par surface.
- Équipement des ménages en voiture.



Des ressources

• Agir pour un urbanisme favorable à la santé, Guide EHESP

Guide méthodologique pour comprendre et intégrer dans sa pratique le concept d'urbanisme favorable à la santé.

<https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf>

• Programme partenarial « Une voirie pour tous »

Destiné à construire une culture commune de l'aménagement et de la gestion de la voirie et des espaces publics, en donnant toute leur place aux modes actifs.

<http://voiriepourtous.cerema.fr>

• La Plateforme des écoquartiers

Plateforme numérique regroupant un ensemble de ressources à propos du label Écoquartier (cartes, exemples, outils de mise en place...).

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr>

• « Des écoquartiers en milieu rural, c'est possible! »

Film élaboré par la DREAL et DDTM bretonnes illustrant des démarches d'écoquartiers en Bretagne rurale.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-film-des-ecoquartiers-en-milieu-rural-c-est-a3428.html>

• Outils Approche Environnementale de l'Urbanisme 2 proposés par l'ADEME

<http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/urbanisme-amenagement/dossier/soutiller/outils-aeu2-proposes-lademe>

• Réseau français villes amies des aînés: ressources et initiatives de collectivités

<http://www.villesamiesdesaines-rf.fr>



Les fiches actions « Un territoire durable, une bonne santé » sont une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) et de Promotion Santé Normandie.

Avec le soutien financier et technique de l'ARS Normandie, la DREAL, la Région Normandie dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement Normandie 3.

Rédaction: Anne-Sophie DE BESSES/Agence normande de la biodiversité et du développement durable et Timothée DELESCLUSE/Promotion Santé Normandie.

Comité de pilotage et de relecture: ANBDD, Ademe, ARS, Agglo Seine-Eure, Cerema, DREAL, Promotion Santé Normandie, Région Normandie, Seine Normandie Agglomération.

Élaborées grâce aux apports des participants des journées « Politiques liant développement durable et santé » des 4 février 2019 et 27 septembre 2019.

Conception/réalisation graphique: Rémi Pommereuil/ Promotion Santé Normandie.

Dépôt légal: février 2020.